

LA COMMISSION DES TRANSPORTS EFFECTUE UNE IMPORTANTE ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE DU TRANSPORT PAR TAXI

À compter de la fin septembre, la Commission des transports du Québec réalisera une importante étude sur l'industrie du transport par taxi. Environ 600 propriétaires de taxi et 60 intermédiaires seront contactés lors de cette étude, qui comprendra deux volets.

POURQUOI RÉALISER UNE ÉTUDE ?

La Commission est responsable de déterminer les tarifs de transport par taxi. À cette fin, elle utilise notamment des données sur le nombre et le profil moyen des courses de taxi faites au Québec. Or, ces données doivent être mises à jour. L'étude permettra en conséquence à la Commission d'obtenir des données actuelles afin d'estimer :

- le profil moyen des courses de taxi;
- le nombre de courses effectuées annuellement dans l'exploitation moyenne d'un véhicule taxi;
- l'évolution annuelle de la demande de transport par taxi.

Elle utilisera ces informations relatives au niveau d'activité actuel de l'industrie, lorsqu'elle aura à ajuster à nouveau les tarifs de transport par taxi.

POURQUOI L'INDUSTRIE DEVRAIT-ELLE COLLABORER À L'ÉTUDE ?

L'industrie a tout intérêt à collaborer à l'étude, car celle-ci lui apportera d'importants bénéfices, notamment :

- Des tarifs tenant compte de la réalité actuelle de ses opérations;
- Une rentabilité optimale, compte tenu de l'évolution de la demande de transport par taxi;
- Une meilleure connaissance de l'industrie;
- Des informations qui pourront être utiles pour améliorer les conditions des chauffeurs et des propriétaires.

QUELS SONT LES DEUX VOLETS DE L'ETUDE ?

A) Un sondage auprès des titulaires de permis de propriétaire de taxi

De la mi-septembre à la mi-octobre, la firme de sondage Ipsos Descarie, une firme indépendante de la Commission, contactera plus de 600 propriétaires de permis de taxi, choisis au hasard parmi l'ensemble des titulaires de permis de taxi réguliers du Québec.

Les propriétaires contactés seront appelés à fournir :

- de l'information sur l'exploitation de leur taxi *lors d'une semaine normale* :
 - ➡ ex : le nombre de courses effectuées, le nombre d'heures où le taxi est en service, la répartition des courses selon le mode de prise en charge.
- de l'information sur les courses réalisées par leur taxi *lors de la dernière journée de travail* :
 - ➡ ex : le nombre de courses effectuées, le kilométrage parcouru, le montant total des courses.

Des chauffeurs locataires seront également contactés par la firme de sondage, afin d'avoir un portrait des courses effectuées lorsqu'un propriétaire loue son taxi.

B) Une cueillette de données auprès des intermédiaires

À compter de la mi-septembre, tous les intermédiaires en service de transport par taxi détenant un permis émis par la ville de Montréal ou par la Commission des transports recevront une lettre de la Commission, sollicitant leur collaboration à l'étude. Ils seront par la suite contactés par téléphone par un chargé d'étude de la Commission.

Les intermédiaires seront appelés à fournir, pour les appels téléphoniques assignés lors de la dernière année :

- ➡ - le nombre d'appels répartis par jour ou par semaine
- la répartition de ces appels par numéro du véhicule.

LE RAPPORT D'ÉTUDE POURRA-T-IL ÊTRE CONSULTÉ PAR L'INDUSTRIE OU LE PUBLIC ?

Toute l'information recueillie lors de l'étude sera dénominalisée et personne ne pourra identifier les répondants. Le rapport d'étude ne comprendra donc que de l'information de nature statistique. Il est prévu qu'il sera rendu public sur le site Internet de la Commission à compter du début de l'année 2010.